



INFORMATION « FORMATION EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS »

1 La formation :

Vous souhaitez réaliser/faire réaliser une formation **évaluation des risques professionnels** , tous les éléments de compréhension sont ci-dessous.

1.1 Les objectifs de l'évaluation des risques professionnels :

Conseiller et accompagner son employeur dans la démarche d'évaluation des risques :

- 1/ Organiser la démarche
- 2/ Déterminer les risques de l'entreprise
- 3/ Evaluer et hiérarchiser les risques

4/ Être force de proposition

1.2 Le public à former :

Toute personne désignée par son employeur assurer l'évaluation des risques professionnel et participer à l'élaboration de pistes d'amélioration

Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

1.3 Les prérequis :

Conseillé : les Bases en prévention des risques professionnels, délivrée par l'INRS (module 1)

Référence INRS : @01001

1.4 L'effectif :

Un minimum de 4 personnes et un maximum de 10 personnes.

1.6 La durée de la formation :

21 heures soit 3 jours non consécutifs avec un travail intersession entre la 2ème et la 3ème journée estimé à 1 jour de travail au minimum.

1.7 L'attestation de présence :

Elle est validée par une feuille d'émargement signée par demi-journée tout au long de la formation.

1.8 Le taux d'abstention/réussite.

En cours de traitement

1.9 Les modalités d'évaluation des acquis de la formation :

Les situations d'évaluation sont proposées de façon à permettre une évaluation des acquis de formation au plus proche des situations réelles de travail et permettre au stagiaire de faire un point sur sa progression.

Des évaluations sommatives sont en lien avec un référentiel permettant au formateur de valider la progression du stagiaire.

Des évaluations formatives en lien avec le déroulé pédagogique ponctuent le parcours de l'apprenant, permettant de s'assurer la compréhension des différents objectifs traités tout au long de la formation. L'évaluation des acquis de la formation selon le référentiel, aboutit en fin de formation, à l'attribution d'une attestation de validation des acquis de formation.

2 La formation :

- 1 Argumenter sur l'intérêt d'améliorer et/ou mettre en place une démarche de prévention.
- 2 Positionner la pratique de son entreprise.
- 3 Exploiter la démarche EvRP et la comparer aux démarches en PRP.
- 4 Positionner l'EvRP de son entreprise par la connaissance de la réglementation et d'outils.
- 5 Identifier les enjeux liés à l'EvRP
- 6 Faire adhérer la direction et les salariés à la démarche EvRP par la connaissance d'un article de loi et de l'organisation de l'entreprise.
- 7 Identifier le type de ressource internes et externes nécessaires à la mise en œuvre de la démarche d'EvRP.
- Mobiliser acteurs et compétences internes et externes à la mise en œuvre de la démarche d'EvRP dans son entreprise.
- 8 Assurer des groupes de travail pour permettre d'avoir un regard partagé sur l'activité
- 9 Gérer l'organisation et l'animation en fonction de son implication.
- 10 Positionner l'entreprise quant aux documents obligatoires et statistiques.
- 11 Recenser les informations à partir d'outils pour une organisation de l'EvRP.
- 12 Prendre en compte les faits et objectiver des opinions.
- 13 Adapter les résultats des travaux à son auditoire afin de les faire valider ou de les restituer.
- 14 Choisir une méthode d'EvRP en fonction de paramètres spécifiques.
- 15 Produire une analyse rendant compte de l'activité de travail (les exigences, les éléments de variabilités, la marge de manœuvre à disposition, les stratégies opératoires mises en œuvre...).
- Mettre en œuvre des techniques d'observation et d'entretiens individuels/collectifs avec les salariés dans le cadre de l'analyse.
- 16 S'assurer d'une évolution positive des actions menées et corriger si nécessaire.
- 17 S'assurer la remontée d'informations afin d'alimenter le DUERP

Travail intersession estimé à minima à 1 jour

Ce travail consiste à réaliser un autodiagnostic de la Prévention Entreprise, d'une analyse de 3 Risques et des plans d'actions inhérents à mettre en place.

La présentation du travail est réalisée lors de la 3ème journée de formation, en utilisant un support PPT de préférence.

3 Eléments contractuels.

2.1 L'organisation de la formation :

- ➔ Chaque candidat doit se présenter à la journée de formation avec :
 - La convocation qui lui a été remise par l'entreprise.
 - Une pièce d'identité valide.
- ➔ Le lieu de la formation : est établi au cas par cas. Il est identifié sur la convocation.
- ➔ Les dates : sont établies au cas par cas. Elles sont notées sur la convocation.
- ➔ Les horaires : sont établis au cas par cas. Ils sont notés sur la convocation.
- ➔ L'effectif : 3 au minimum, 8 au maximum.



➔ 21h de face à face pédagogique (module 1 de 2 jours + module 2 de 1 jour) + 2 x 3,5h d'accompagnement dans l'entreprise de chaque apprenant, soit un total de 28h.

➔ La salle de formation :

Elle doit :

- ⇒ Comporter des chaises en nombre suffisant.
- ⇒ Présenter des branchements électriques pour l'ordinateur et le vidéo projecteur.
- ⇒ Disposer d'un tableau blanc.

➔ Le formateur a sa propre autonomie quant à son déplacement, son matériel (ordinateur, vidéo projecteur, outils et supports pédagogiques).

2.2 Le matériel utile et nécessaire à la formation EvRP :

Ordinateur.

Vidéo projecteur.

Supports de cours. (Diaporamas, Vidéos).

Outils pédagogiques (Quizz, travaux en sous-groupes, études de cas)

2.3 Le délais d'accès :

La formation peut être réalisée dans un délai moyen de 1 mois après la signature de la convention de formation.

2.4 Le tarif et le règlement de la formation.

La grille tarifaire est téléchargeable sur le site internet.

Les tarifs sont présentés HT et le règlement doit être honoré à réception de la facture.

2.5 Possibilité de prise en charge :

Client entreprise ➔ par votre OPCO. Les justificatifs nécessaires seront remis par voie digitale dans les 15 jours suivants la fin de la session de formation.

3 La société JMD ERGORPEV :

3.1 Un état d'esprit :

L'esprit dans lequel nous œuvrons au quotidien, va dans le sens de l'accompagnement de nos clients pour permettre une performance humaine qui indubitablement débouche sur une performance entreprise.

Nous développons ainsi une approche axée :

- ⇒ Sur les obligations réglementaires communément appelée « sécurité ».
- ⇒ Mais aussi sur une politique prévention qui dépasse le cadre réglementaire.

Nous sommes force de proposition en complément des ressources internes de l'entreprise accompagnée.

3.2 Des compétences :

Après une première carrière dans le sport (joueur de tennis haut niveau, professeur de tennis BE2 (spécifique), directeur sportif, directeur général, co-auteur de 4 livres sur le tennis, s'en est suivie une nouvelle orientation professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

L'enseignement du tennis a été un atout non négligeable dans les formations d'adultes prodiguées à ce jour.

J'ai intégré la CRAM (Jacqueline NIVEAU BOUCHEIX, Jean-Pierre CHAZAL comme formateurs) en 2005 pour une formation de deux ans (12 modules) qui a débouché sur une licence professionnelle à la



Conseil, audit, intervention, formation en
prévention des risques professionnels



faculté de DIJON en « gestion des ressources humaines, spécialité « formateur en milieu professionnel dans le domaine des sciences humaines et sociales ».

Des certifications INRS ont ensuite jalonné mon parcours, puis un master2 en ergonomie (Organisation et espace de travail Panthéon La Sorbonne) en 2012.

J'ai travaillé dans un organisme de formation jusqu'en 2023, date à laquelle j'ai décidé de créer ma société.

La rigueur du travail réalisé est la marque de fabrique de JMD ERGOPREV, comme elle l'a toujours été durant mes activités professionnelles.